

LE PAIEMENT À DISTANCE par carte bancaire

Vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique ? Un nouveau moyen de paiement gratuit, simple et totalement sécurisé est à votre disposition.

Vous pouvez désormais régler le montant de votre avis d'échéance par carte bancaire à distance sans avoir besoin de vous connecter à votre espace locataire.

Comment ça marche ?

Suite à la réception de votre prochain avis d'échéance, vous recevrez un **lien de paiement par mail ou par sms**. Il vous suffira de cliquer dessus et de renseigner votre numéro de carte bancaire sur la page de paiement qui s'ouvrira. Après validation, vous recevrez par mail ou par sms, un message de confirmation de votre paiement.

Les points forts de cette solution de paiement

- La certification du plus **haut niveau de sécurité** bancaire, pour un paiement totalement sécurisé.



- Un moyen de paiement **facile d'utilisation** aussi bien sur votre téléphone que sur votre ordinateur.

- C'est **gratuit** !

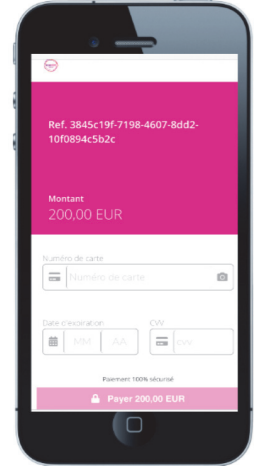
L'essayer, c'est l'adopter !

Cependant si vous préférez continuer à payer votre loyer avec votre moyen de paiement habituel, c'est bien sûr toujours possible.

Depuis votre ordinateur ou votre téléphone : en 3 étapes, c'est fait !



- 1 Vous recevez le lien de paiement par email ou sms.



- 2 En cliquant sur le lien, vous accédez à la page de paiement : vous n'avez plus qu'à saisir les informations de votre carte bancaire et à valider !



- 3 Vous recevez un sms ou un email de confirmation de paiement.

Mieux vaut être prévoyant !

Avant tout règlement par carte bancaire, pensez à vérifier au préalable vos **plafonds de paiement** auprès de votre banque afin d'éviter que votre carte ne soit bloquée.

Pour toute précision ou cas particulier, n'hésitez pas à consulter la FAQ du site internet ou à solliciter votre équipe de proximité.